

Championnats suisses d'athlétisme de concours multiple en salle

Samedi/ Dimanche 12/13 février 2022, Halle Fin du monde, Macolin

Informations sur la compétition et directives

Le plus important en bref :

- Le concept de protection Covid-19 doit impérativement être appliqué ; voir [site web CS](#).
- Annoncer une éventuelle non-participation à rizvanabono@swiss-athletics.ch
- Cocher à la chambre d'appel : 60 minutes avant l'épreuve ; pas de coche, pas de start !
- Les heures du callroom doivent impérativement être respectées.

1. Informations générales

1.1 Arrivée / Places de parc

À Macolin toutes les places de parc à disposition sont payantes. Veuillez suivre les directives du service d'ordre. Depuis la station supérieure Macolin et depuis les places de parc, il faut compter 5-10 minutes à pied jusqu'à la halle.

Il est permis d'aller en voiture à proximité de la halle pour décharger et charger les perches. Le parcage se fait exclusivement sur les places de parc signalées selon le règlement de l'école de sport.

1.2 Heures d'ouverture de la halle

Samedi, 12 février 2022 : dès 10h00

Dimanche, 13 février 2022 : dès 09h00

1.3 Entrée

L'entrée dans la halle est libre. Accès à la halle pour toutes les personnes, voir [site web CS](#).

1.4 Vestiaires

Les vestiaires se trouvent dans le bâtiment de la halle Fin du monde ; suivre les indications sur les écrans.

1.5 Restauration / Hébergement

Dans la halle il y a un stand de restauration avec offres chaudes et froides à prix modérés. Les éventuels souhaits d'hébergement doivent être envoyés jusqu'au 1er février 2022 selon publication à l'organisateur, Martin Sommer (buero@la-bern.ch).

1.6 Service sanitaire

Le poste sanitaire se trouve dans le Foyer près de l'escalier menant à la galerie.

1.7 Assurance

L'assurance accident et vol est l'affaire de toutes les personnes présentes. L'organisateur décline toute responsabilité.

1.8 Renseignements

- Organisateur (hébergement, questions d'organisation) : Martin Sommer; 079 270 92 70 / buero@la-bern.ch
- Swiss Athletics (inscriptions/désinscriptions) ; Rizvana Bono; rizvanabono@swiss-athletics.ch

2. Directives

2.1. Règlements

Les championnats sont organisés selon les règlements suivants dans cet ordre hiérarchique : Les présentes informations sur la compétition et directives, RO, IWR 2022, World Athletics Technical and Competition Rules.

2.2. Dossards

La remise des dossards se trouve près de la ‚Chambre d'appel‘, qui se situe sous la galerie dans la halle. Il faut porter les dossards sans les plier sur la poitrine, au saut en hauteur et au saut à la perche à choix sur la poitrine ou le dos. Le dossard est remis une fois et est valable les deux jours.

Attention : Le retrait du dossard ne remplace pas l'appel (= cocher, voir 2.4).

2.3. Finance d'inscription

Celui qui n'a pas payé la finance d'inscription jusqu'au retrait du dossard ou qui ne paie pas la finance d'inscription sur place, ne peut pas participer à la compétition.

2.4. Appel

Toutes et tous les athlètes s'annoncent à la "Chambre d'appel" au plus tard 60 minutes avant la première discipline et se cochent sur la liste d'appel affichée.

Attention : Sans coche pas de start !

2.5. Non-participation / Désinscription

Selon la publication seul un nombre limité d'athlètes a le droit de participer aux championnats de concours multiple. Les athlètes ayant le droit de participer mais qui renoncent, sont priés de l'annoncer au plus vite à rizvanabono@swiss-athletics.ch, pour pouvoir repêcher une/un athlète de la liste d'attente.

Les éventuelles non-participations dans une discipline suivante doivent être signalées le plus rapidement possible au bureau des calculs. Il n'est alors plus possible de poursuivre la compétition dans les disciplines d'après.

2.6. Se présenter à la compétition / Callroom

Les athlètes se rassemblent personnellement ‚Callroom‘ au 20 minutes avant l'heure de départ de la première discipline selon l'horaire définitif (Hommes : samedi 60m ; dimanche 60mH ; Femmes : 60mH)

Pour les autres disciplines de concours multiple, le rassemblement a lieu directement sur l'emplacement de compétition comme suit :

- saut à la perche : 60 minutes avant l'heure de début prévue
- autres disciplines techniques : 30 minutes avant l'heure de début prévue
- courses : 15 minutes avant l'heure de départ prévue

Celui/celle qui ne se présente pas à l'heure au lieu de rassemblement sera exclu/e de la compétition.

2.7. Échauffement / Lancers de réglage

L'échauffement et les lancers de réglage sur l'emplacement de compétition avant l'heure de rassemblement ne sont pas autorisés.

2.8. Utilisation de ses propres engins

Les engins personnels suivants peuvent être utilisés : perches, poids.

Les poids doivent être présentés au plus tard 60 minutes avant le début du concours pour contrôle au "Contrôle des engins" (dans le local de matériel grillagé sous la galerie). Après le contrôle, il faut reprendre les poids et les amener soi-même sur l'emplacement de concours.

Seuls les engins personnels contrôlés et marqués par l'organisateur peuvent être utilisés.

Les marques d'élan pour les disciplines techniques sont mises à disposition par l'organisateur. D'autres marques ne sont pas autorisées.

2.9. Nouvelle règle sur les chaussures

La nouvelle règle sur les chaussures de World Athletics doit être respectée (règle par discipline selon World Athletics Book of Rules C2.1A). Une liste des chaussures autorisées se trouve sur le lien suivant :

<https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/technical-information>
(→ Manuals & Guidelines)

2.10. Séjourner dans l'espace intérieur

Les personnes qui encadrent les athlètes n'ont pas le droit de les accompagner dans l'espace intérieur. Ne pas respecter cette disposition entraîne la disqualification de l'athlète concerné/e.

2.11. Quitter l'emplacement de compétition

Après les différentes disciplines, les athlètes quittent l'emplacement de compétition en groupe ou selon les instructions du jury du concours.

2.12. Prescriptions en matière de tenue et de publicité

Les athlètes doivent s'aligner dans une tenue autorisée par leur société. Les directives sur la publicité de Swiss Athletics doivent être respectées (voir règlement sur la publicité). Sauf conformément au règlement sur la publicité, aucune forme de publicité n'est autorisée sur les vêtements portés et les sacs sur l'installation de compétition.

2.13. Appareils électroniques sur le terrain de compétition

L'utilisation de téléphones portables, de lecteurs de musique, de caméras vidéo, de radios ou d'appareils similaires est interdite dans la zone de compétition.

2.14. Remise des prix

La remise des prix a lieu immédiatement après la fin de la dernière discipline de concours multiple. Les trois premiers se rassemblent spontanément au lieu de rassemblement signalé par "Remise des prix" sous la galerie au milieu de la halle.

2.15. Distinctions

Les vainqueurs par catégorie reçoivent l'insigne de champion brodé "Champion 2022". Les trois premiers classés par catégorie reçoivent les médailles de championnat d'or, d'argent et de bronze et un petit présent de l'organisateur.

2.16. Contrôle de dopage

Des contrôles de dopages peuvent être faits aux championnats.

3. Directives techniques

3.1. Hauteurs de saut

Saut en hauteur

Hauteur initiale : Hommes : 1.65 m / Femmes : 1.45 m ; progressions : 3 cm (pour hauteur initiale vers le haut ou le bas)

Saut à la perche :

Hauteur initiale : 3.00 m. Progression : 10 cm

3.2. Divers

Le sol de la halle ne peut être foulé qu'avec des pointes de 6 mm au max. !

Sauf dispositions spéciales, les directives du meeting en salle sont également valables pour les participants aux championnats de concours multiple.